Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat général de France à Genève

Conseil Consulaire 2015-2016
Plénière
Bourses scolaires

Jeudi 30 avril 2015

Procès-verbal

Le Conseil consulaire s'est réuni en plénière à 9 h 00 le jeudi 30 avril 2015 puis en formation bourses scolaires, à 10 h 30 dans les locaux du Consulat général de France, 2 cours des Bastions 1205 GENEVE, sous la présidence de Madame Odile SOUPISON, Consule générale.

I – CONSEIL CONSULAIRE : SEANCE PLENIERE

- **Etaient présents :**

Membres de droit :

- Monsieur Nicolas De ZIEGLER, Conseiller Consulaire
- Madame Isabelle BERLING, Conseiller Consulaire
- Monsieur Olivier CORTICCHIATO, Conseiller Consulaire
- Madame Régine MAZLOUM MARTIN, Conseiller Consulaire
- Monsieur Philippe LUCET, Conseiller Consulaire
- Monsieur Jean-Bernard PALTHEY, Conseiller Consulaire
- Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, Conseiller Consulaire
- Monsieur Marceau KAUB, Conseiller Consulaire
- Madame Mauve SERRA, Conseiller Consulaire

Agents de la chancellerie consulaire :

- Monsieur Julien PERRIER, Consul général adjoint
- Monsieur Ernest CHARON, Chef de Chancellerie
- Madame Martine RUSSET, Consule adjointe
- Laurence ACHARD, Agent consulaire en charge des bourses scolaires,
- Madame Olivia PRALUS, Agent consulaire en charge des bourses scolaires

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été communiqué aux membres de la commission dans le courrier du 19 mars dernier.

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Point sur le dispositif d'aide sociale en Suisse
3. Divers

1. **La Présidente souhaite la bienvenue** aux membres de la commission et les remercie d'avoir bien voulu y participer.

2. **Point sur le dispositif social** : Madame Achard commente le document remis aux conseillers relatif à la protection sociale et à l'action sociale dans le cadre de la mobilité franco-suisse.

3. **Divers**

- Monsieur Charon remet les cartes de conseillers consulaires à l'exception de celle de Monsieur Marceau KAUB.

- Point sur le Ministère du 21ème siècle :

  La Présidente a rappelé aux membres du Conseil consulaire que le Ministre des Affaires étrangères souhaitait les associer à la réflexion sur le Ministère du XXIème siècle, dans le cadre de la poursuite de la politique de modernisation et de l'adaptation du réseau diplomatique et consulaire aux enjeux et défis du monde contemporain. La Consule générale a précisé qu'une consultation avait d'abord été engagée en interne, en début d'année et qu'elle était à présent étendue aux représentants des Français de l'étranger, ainsi qu'à l'ensemble des ressortissants français à l'étranger. Elle a présenté à ce sujet le questionnaire qui a été mis en ligne sur le site internet du consulat et qui a fait également l'objet d'un « tweet » de l'Ambassade à Berne : destiné à l'ensemble de nos compatriotes expatriés, le questionnaire porte notamment sur les attentes qu'ils peuvent avoir en termes de missions consulaires et de démarches administratives.

  Les Conseillers consulaires ont marqué leur intérêt pour cette initiative et se sont montrés disposés à relayer l'information. La Présidente les a exhortés à faire remonter au Consulat leurs propres réflexions, tant dans le domaine de l'administration consulaire que sur toutes les facettes de l'action diplomatique et de l'organisation du ministère. Elle a indiqué que l'ensemble des contributions feraient l'objet d'une synthèse qui serait présentée par le Ministre à la prochaine Conférence des Ambassadeurs, fin août 2015.

- S'agissant de la Vice-présidence du Conseil consulaire les conseillers ont décidé à l'unanimité d'élire par anticipation Madame Mauve SERRA qui succèdera à l'actuel Vice-Président consulaire M. Olivier CORTICCHIATO à compter du 23 juin 2015, pour une période d'un an.

- Monsieur Nicolas de Ziegler indique que lors de la dernière session de l'Assemblée des Français de l'Etranger, il a été relevé que les Conseillers consulaires n'étaient pas toujours associés aux manifestations organisées par les postes diplomatiques et consulaires en signalant que Genève n'était pas concerné par cette observation tout en regrettant que les représentants des Français de Suisse n'aient pas été présentés « es qualité » lors de la réception organisée à Berne avec la communauté française à l'occasion de la visite du Président de la République en Suisse.

II – 10h30 CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION BOURSES SCOLAIRES

PARTICIPANTS

- **Etaient présents :**

Membres de droit :

- Monsieur Nicolas De ZIEGLER, Conseiller Consulaire
- Madame Isabelle BERLING, Conseiller Consulaire
- Monsieur Olivier CORTICCHIATO, Conseiller Consulaire
- Madame Régine MAZLOUM MARTIN, Conseiller Consulaire
- Monsieur Philippe LUCET, Conseiller Consulaire, représenté par Monsieur Nicolas de ZIEGLER en Conseil consulaire des bourses scolaires
- Monsieur Jean-Bernard PALTHEY, Conseiller Consulaire
- Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, Conseiller Consulaire
- Monsieur Marceau KAUB, Conseiller Consulaire
- Madame Mauve SERRA, Conseiller Consulaire

Membres désignés :

- Monsieur Alain SULMON, Directeur de l'Ecole française de Lausanne-Valmont
- Sœur Hélène PEPE, Présidente du Comité de Gestion de l'Ecole française de Lausanne-Valmont
- Monsieur Bernard REVOL, Président de l'Association pour l'Ecole primaire française de Genève et Représentant de Monsieur Roger DUPRAZ, Directeur de l'Ecole Primaire française de Genève
- Madame Karine NAL, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole française de Lausanne-Valmont
- Madame Gaëlle OURY, Présidente de l'Association des parents d'élèves de l'Ecole primaire française de Genève
- Madame Brigitte FREYMOND-LAPORTE, Vice-Présidente de l'Union de Français de l'Etranger Suisse

Agents de la chancellerie consulaire :

- Monsieur Julien PERRIER, Consul général adjoint
- Monsieur Ernest CHARON, Chef de Chancellerie
- Madame Martine RUSSET, Consule adjointe
- Laurence ACHARD, Agent consulaire en charge des bourses scolaires,
- Madame Olivia PRALUS, Agent consulaire en charge des bourses scolaires

Excusés et représentés :

- Monsieur Roger DUPRAZ, Directeur académique de l'Ecole primaire française de Genève est représenté par Monsieur Bernard REVOL

Excusés :

- Monsieur Michel TARPINIAN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été communiqué aux membres de la commission dans le courrier du 19 mars dernier.

1. Introduction :
   Bilan de l'année scolaire 2014-2015 (Genève et pays du rythme nord)
   Cadre réglementaire et budgétaire du premier conseil consulaire des bourses scolaires
2. Examen des tarifs scolaires
3. Examen des dossiers individuels
4. Divers

1. Introduction

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres de la commission et les remercie d'avoir bien voulu y participer.

Madame la Consule générale rappelle les points à l'ordre du jour et demande si des points complémentaires devraient être ajoutés.

Les membres ont reçu les documents suivants :

- Ordre du jour
- Guide du participant
- Tarifs scolaires
- Notes diplomatiques banalisées relatives aux résultats de la campagne 2014-2015 et cadrage des travaux 2015-2016

Pendant la réunion, chaque membre dispose d'un dossier contenant les fiches SCOLA privées des familles et le document de travail élaboré par le poste. Ce document est restitué en fin de réunion. La Consule Générale rappelle la confidentialité des débats et notamment les éléments concernant les situations individuelles.

A) Bilan de la campagne 2014-2015 pour Genève

Année 2014-2015	Année 2013-2014
Nombre de demandes	
25 (-36%)	34
Nb de boursiers	
13 (-35%)	20
Montant des bourses accordés	
153 598 € 189 628 CHF (-15,76%)	182 341 € 218 897 CHF
Rejet / Annulation en cours de campagne	
7 / 5	5/ 9

B) Bilan de la campagne 2014-2015 des pays du rythme Nord (chiffres extraits de la note résumant les travaux de la CNB2 session du 17 et 18 décembre)

Le montant global des enveloppes de référence au titre de l'ensemble de la campagne a été fixé à : 95,04 M €.
Le montant des besoins exprimés s'élevait à : 90,51 M€
Le montant total des enveloppes limitatives attribué s'est chiffré à : 92,14 M€.

Année 2014-2015	Année 2013-2014
Nombre de demandes instruites	
17 681 familles 29 186 enfants (-2,3%)	18 004 familles 29 879 enfants
Nb de boursiers	
23 701 (+ 1,46%)	23 361
Montant des bourses accordés	
88,9 M€ (-0,3%)	89,2 M€
Coût moyen / boursier	
3 752 € (+0,3%)	3 739 €
Montant moyen annuel des frais de scolarité stricto sensu	
4 563 € (+0,5%)	4 538 €
Quotité moyenne des bourses accordées	
80,2 %	82,25 %
Pourcentage de familles boursières à 100 %	
42,4%	44,4%

C) Campagne 2015-2016 : cadre réglementaire et budgétaire du premier conseil consulaire

Les postes disposent au titre des travaux de CCB1 d'une enveloppe prévisionnelle indicative de crédits dite enveloppe de référence fixée par l'AEFE et calculée sur l'enveloppe budgétaire de l'année précédente.
Pour le poste de Genève, l'enveloppe de référence pour la campagne 2015-2016 est de : 176 045 CHF soit 146 118 €.

L'instruction des dossiers s'effectue selon la stricte application du barème et donne lieu à une enveloppe d'expression des besoins.
C'est à ce stade que débute la phase de dialogue de gestion. L'AEFE centralise l'ensemble des enveloppes sollicitées par les postes et les met en adéquation avec les moyens budgétaires alloués à la campagne scolaire considérée. Si les besoins dépassent l'enveloppe de référence, l'AEFE met en œuvre des outils de régulation afin de mettre en adéquation les besoins exprimés avec la dotation budgétaire :
- péréquation entre les postes
- mécanismes locaux de réduction de la dépense
- recours à une réserve d'intervention pour traiter les cas spécifiques
- réajustement de la contribution progressive de solidarité

C'est sur la base des besoins sollicités en application du barème strict que l'AEFE fixe le montant de l'enveloppe limitative. C'est à l'intérieur de cette enveloppe limitative que doivent s'effectuer les modulations de quotités.

Rappel du mécanisme de bourse et barème

Le mécanisme de bourse repose sur la détermination d'un quotient familial réel.

Le critère de référence pour l'attribution des bourses repose sur le quotient familial réel. Ce critère permet selon l'AEFE de prendre en compte la réalité des ressources des familles et de déterminer leur capacité de financement des frais de scolarité.

Le quotient familial réel est obtenu en partant des ressources des familles:

- **Aux ressources brutes** (salaires, primes, prestations sociales..), on ajoute les éventuels avantages (logement gratuit, voiture de fonction, pension alimentaire à recevoir…) et on soustrait les charges (charges sociales, impôts, pension alimentaire due…) afin de déterminer **le revenu net de la famille (Rn).**
- **De ce revenu net,** on soustrait les frais de scolarité **(Fs)** qui sont les frais de scolarité annuels, les frais de première inscription ou d'inscription annuelle, pour obtenir le **revenu de référence (R).**
- **Ce revenu de référence est divisé par un nombre de part (P):** chaque parent d'une famille biparentale représentant une part, le parent d'une famille monoparentale représentant 1 part et demie, un enfant à charge représentant une demi-part, ce qui permet d'obtenir **le quotient familial (Q).**
- **En pondérant** (en multipliant) **le quotient familial** par **l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPA*)** et **le taux de chancellerie** du 16 septembre 2014, on déduit **le quotient familial pondéré.**
  *L'indice de Parité de Pouvoir d'Achat permet de comparer de manière objective les quotients familiaux nets des frais de scolarité des familles résidant dans des pays où les coûts de la vie sont très différents. Il est actualisé chaque année et est indiqué au poste par l'Agence)

C'est à partir du quotient familial réel que s'obtient la quotité de bourse
La quotité est partielle pour un quotient familial se situant entre 3000€ Paris (quotient minimum) et 21 000 € Paris (quotient maximum).
Au-delà de 21 000€ Paris, aucune bourse n'est accordée et en-deçà de 3000 € Paris, la quotité de bourse est de 100%.
Pour rappel, la formule de calcul du quotient familial réel net des frais de scolarité est la suivante : Qp = ((Rn - Fs)/P)*Tx*(100/IPA).

Les autres éléments entrant dans le calcul des quotités :

- La contribution progressive de solidarité (CPS) : à l'ouverture de la campagne 2015/2016 du rythme nord est inchangée et fixée à deux points.

Le taux de cette participation des familles, fixé chaque année par l'Agence à l'ouverture de la campagne, est susceptible d'être révisé en cours de campagne en cas de nécessité pour contenir la dépense dans la limite de la dotation annuelle allouée au dispositif.

Renseignements généraux et barème :

Le taux de chancellerie pris en compte est fixé à 0,83 pour la campagne 2015-2016
L'estimation du taux d'inflation est de 0,2% en Suisse pour l'année écoulée.
L'indice de parité de pouvoir d'achat reste inchangé par rapport à l'année dernière : 121.

Rappel des règles de gestion

- Renforcement du contrôle des ressources des familles : les visites à domiciles doivent devenir la règle pour les demandeurs dont l'appréciation des revenus réels est délicate.
- Prise en compte du patrimoine immobilier et mobilier : s'agissant de Genève, les seuils restent fixés à 200 000 € pour le patrimoine immobilier et 100 000 € pour le patrimoine mobilier
- Pour les familles séparées ou divorcées, dès lors que cette situation a fait l'objet d'un jugement, ne seront désormais pris en compte que les seuls revenus du demandeur ayant la garde des enfants et la pension alimentaire versée par l'ex-conjoint

2. Examen des tarifs scolaires

a) Les tarifs de l'Ecole Valmont
Les frais de scolarité annuels ne changent pas.
L'AEFE n'a pas plafonné les tarifs pour la campagne 2015-2016.

b) Les tarifs de l'Ecole primaire française de Genève n'ont pas évolué par rapport à l'année dernière

3. Examen des dossiers individuels

Pour cette session, 7 familles formulent une demande de bourses ce qui représente 13 dossiers pour la seule Ecole française de Lausanne-Valmont, aucune demande n'étant présentée pour l'Ecole primaire française de Genève.

Le poste a effectué dans un premier temps un calcul théorique des quotités :

Les demandes ont été instruites selon le barème strict ce qui a permis d'obtenir les quotités théoriques pour chaque famille.

L'enveloppe des besoins exprimés par le poste (128 406,39 € soit 154 706,50 CHF) s'est révélée inférieure à l'enveloppe de référence fixée par l'AEFE (146 118 € soit 176 045,78 CHF)

Comme l'année dernière, le poste propose de s'appuyer sur les conditions de vie locale et de tenir compte du montant nécessaire à la couverture des besoins, notamment sur le forfait d'entretien fixé à 1 110 CHF par mois et par personne selon les barèmes de l'aide sociale dans le canton de Vaud**.**

En partant du critère objectif qu'est le minimum social légal, les quotités théoriques des familles sont pondérées pour celles dont le montant restant à vivre disponible est inférieur à 1 110 CHF par personne et par mois.
Sur la base de ce forfait de 1 110 CHF, le montant des besoins s'élève à 189 566,50 CHF soit 157 340,20 €.

Compte tenu de la marge de manœuvre offerte aux postes dans la cadre de la réforme du dispositif des bourses scolaires, le montant du forfait d'entretien a été abaissé à 982 CHF par personne et par mois, ce qui permet de respecter l'enveloppe budgétaire de référence, soit l'enveloppe initialement fixée par l'AEFE d'un montant de 146 118 € soit 176 045 CHF.
Pour les familles ne bénéficiant pas du revenu minimum, le poste a calculé les pondérations.

Sur la base des éléments fournis par le poste, l'AEFE a attribué une enveloppe limitative d'un montant de 146 500 € (176 506,02 CHF). En conclusion, après délibération du Conseil consulaire, les quotités pondérées proposées portent le montant des dossiers recevables à 127 148,12 € soit (153 190,50 CHF) et le montant des dossiers ajournés à 10 117,70 € (12 190 CHF).

A l'occasion de la présentation des dossiers, les commentaires des membres sont les suivants :

Sur les dossiers :
Monsieur Sulmon souhaite soutenir le dossier d'une famille monoparentale, qui se trouve dans une situation financière délicate,
Monsieur Capelli relève que l'origine de cette situation n'est pas connue.

D'un point de vue général :
Monsieur Capelli est très satisfait de la démarche adoptée par le poste qui vise à pondérer les quotités en fonction de la situation locale.
Monsieur Sulmon relève qu'il existe une marge de manoeuvre car le nombre de candidats à la bourse est en diminution par rapport aux années précédentes.
La Présidente rappelle que la réforme réduit les quotités à 100%. L'évolution du dispositif va de pair avec l'entrée dans une période de restriction budgétaire.

Monsieur Sulmon annonce qu'il prend sa retraite à la fin de l'année scolaire. Son successeur se nomme Monsieur Baltus.

Le Conseil consulaire prend fin à 12 h30.